

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en MAIRIE de SAINT JEAN DES OLLIERES le
SAMEDI 11 avril 2015 à 8h30,

Présents : QUEINNEC Catherine, CHALEIL Serge, DELGOVE Bernard , BASSOT
Isabelle,

CHIGROS Chantal, CHAMPEIX Charlène, MERLE Elsa, MOREL Julien, VARGAS
Jean-Michel

Procurations de ARCHER Laurent à S. CHALEIL et CHARFOULET Nicole à
BASSOT Isabelle

ORDRE DU JOUR :

1 Comptes administratifs 2014:

Commune : Sous la présidence de Mme BASSOT Isabelle, le Conseil
Municipal a délibéré sur le présent compte 2014 dressé par Mme QUEINNEC
Catherine, Maire.

- **Fonctionnement** : dépenses : 352448.67 € - recettes : 420822.64 €

- **Investissement** : dépenses : 212058.96 € - recettes 91900.34 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le
Maire ne participant pas au vote) d'approuver à l'unanimité le Compte
Administratif de l'exercice 2014.

Assainissement : Sous la présidence de Mme BASSOT Isabelle, le Conseil
Municipal a délibéré sur le présent compte 2014 dressé par Mme QUEINNEC
Catherine, Maire.

- **Fonctionnement** : dépenses : 35877.84 € - recettes : 34532.60 €

- **Investissement** : dépenses : 17932.08 € - recettes 25232.48 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le
Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de
l'exercice 2014.

2- Comptes de gestion 2014 :

Les comptes de gestion 2014 de la Commune et de l'Assainissement dressés par
Mlle MUNOZ Receveur Municipal de Billom identiques aux comptes
administratifs 2014 présentés sont approuvés à l'unanimité.

3- Affectation des résultats 2014 :

Commune : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068	100313.51
Excédent de résultat de fonctionnement reporté	246306.51

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation au budget primitif 2015. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

2014 Assainissement : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice

Excédent du résultat de fonctionnement reporté	126.48
--	--------

Le Conseil Municipal décide d'affecter le déficit d'exploitation au budget primitif 2015.
Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

4 Vote des 3 taxes locales directes 2015 :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les 3 taxes locales directes, afin de permettre l'établissement du budget primitif 2015.

elle propose de maintenir les taux suivants pour 2015 :

- taxe d'habitation : 8.83 %
- taxe foncière bâti : 16.53 %
- taxe foncière non bâti : 97.13 %

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, les taux 2015 ont été adoptés à l'unanimité.

5 Vote du Budget Primitif 2015 :

Commune : Sous la présidence de Mme QUEINNEC Catherine, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2015. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 638726.08 €

Investissement 510012.41 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2015.

Assainissement : Sous la présidence de Mme QUEINNEC Catherine, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2015.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 36648.93 €

investissement : 92679€

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2015.

6. Débroussaillage chemins, le Conseil Municipal accepte la participation de personnes bénévoles à une journée de débroussaillage le 30 mai 2015.

7. Travaux salle des fêtes : le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant 4 au lot électricité d'un montant de 1310.71€ et l'avenant 3 au lot platerie peinture pour un montant de 1904.60€

8. Enduits des façades de la salle des la fêtes : le Conseil Municipal choisit l'entreprise MONTES des Martres d'Artières pour un montant de 4748.40€ pour effectuer ces travaux en remplacement de l'entreprise PICCAND qui est en liquidation judiciaire.